



Site classé
Patrimoine
national



Immeuble du docteur Faugoux

Puy-de-Dôme

Date de l'arrêté : 4 mai 1953

Communes concernées : Besse-et-Saint-Anastaise

Superficie : 0,32 ha

L'immeuble du docteur Faugoux est classé au titre de la loi sur les sites, bien qu'il s'agisse d'un bâtiment qui aurait dû, en toute logique, être protégé au titre de la loi sur les monuments historiques.

C'est le maire de Besse-en-Chandesse qui fait au début des années 50 la demande de protection. Il avance l'argument du succès commercial et touristique de la petite ville, qui risque à terme de générer des problèmes. La pression la plus immédiate est le "publicitaire" des façades des maisons anciennes.

Ce qui nous paraît insolite aujourd'hui s'explique par le fait qu'en 1953, les inspecteurs des sites chargés de ces dossiers sont des architectes, formés dans les écoles de Beaux-Arts. Le classement de cette maison, en 1953, vient s'ajouter à l'inscription deux ans auparavant, en 1951, de l'ensemble de la vieille ville.

Le périmètre irrégulier du site inscrit semble suivre une délimitation historique à l'intérieur du bourg. Celui du site classé se cantonne strictement à la maison en question.

Cependant, le dossier ne présente aucune information sur la Maison du Docteur Faugoux, sans doute classée au titre des sites parce qu'elle n'avait pu faire l'objet d'une protection par les Monuments Historiques.

Type d'intérêt

Pittoresque

Accès

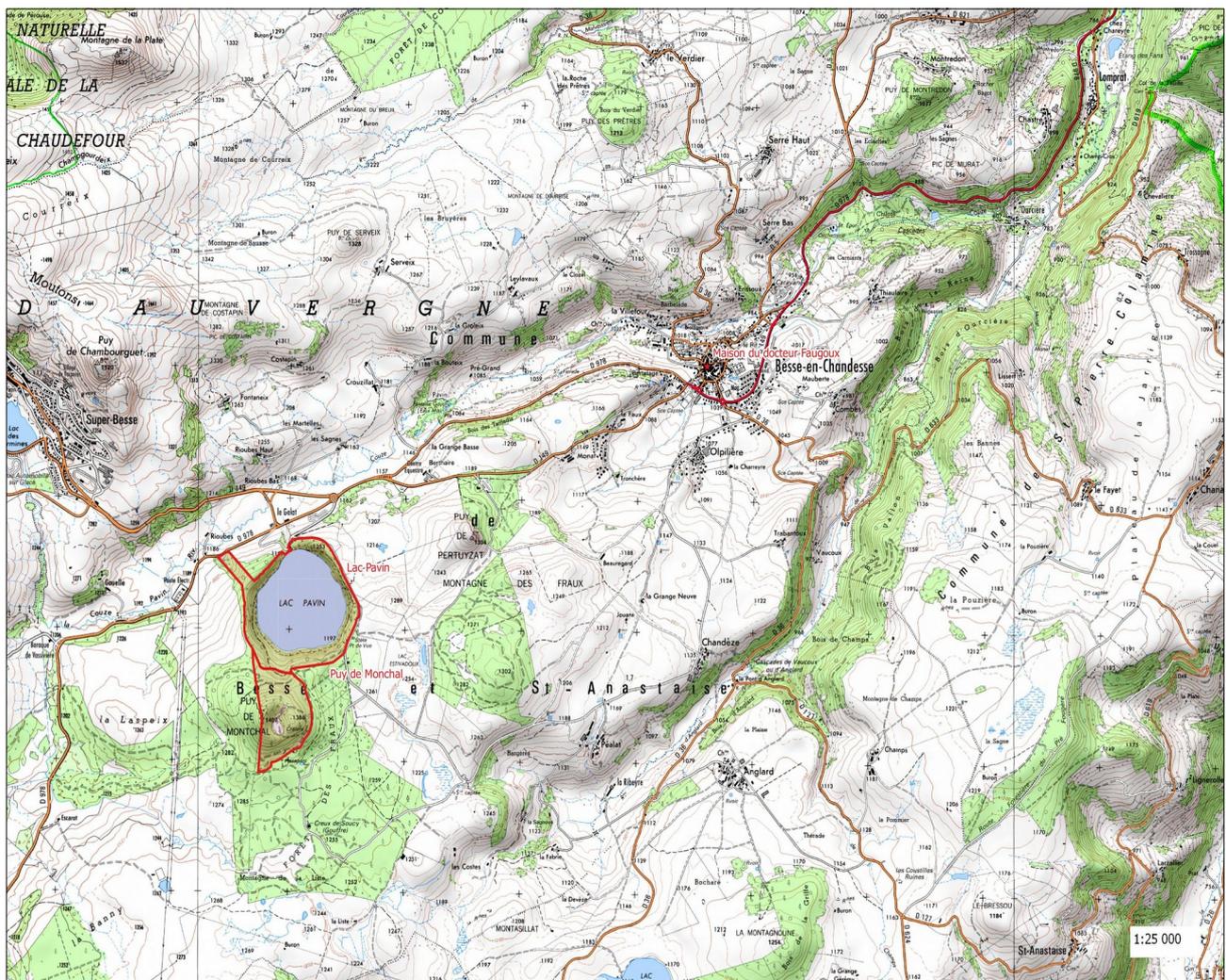
Libre

Tourisme

Office du tourisme de Besse-en-Chandesse : 04 73 79 52 84

<http://www.sancy.com/commune/besse>

Carte du site



Mise à jour : DREAL 2016

